

• (5.10 p.m.)

Voilà pourquoi j'ai présenté cette résolution dont monsieur l'Orateur a donné lecture. Elle ne protégerait pas toutes les femmes mariées en leur accordant des allocations. Ce n'est pas une résolution qui accorderait des allocations simplement parce que les femmes restent au foyer. Ce n'est même pas une résolution qui accorderait une allocation aux femmes simplement parce qu'elles sont mères. Ma proposition de résolution accorderait des allocations seulement aux mères qui ne sont pas prêtes à accepter un travail rémunéré à l'extérieur de la maison et qui veulent rester au foyer et se consacrer à plein temps à leur rôle de mère et à élever leur famille. Par cette allocation, on reconnaîtrait que nous considérons comme important le service qu'elles rendent au pays et on compenserait les lacunes qui subsistent dans nos dispositions actuelles pour sauvegarder la famille.

Il convient de noter que, l'été dernier, le directeur du Conseil canadien du bien-être, M. Reuben Baetz, a dit que l'on devrait accorder une allocation aux mères qui sont le seul soutien de leur famille. J'aimerais aller encore plus loin et dire qu'à mon avis, on devrait accorder cette allocation à toutes les mères de famille, que leur mari travaille ou non, qu'elles aient un mari ou non. Cette allocation devrait leur être accordée pour leurs services en tant que «mères à plein temps».

Personne, j'espère, ne m'accusera de vouloir donner cet argent aux millionnaires. Tous les députés en cette enceinte savent, je l'espère, à quoi sert l'impôt sur le revenu et à quelles fins cet argent devrait être employé. Nous pourrions l'employer de façon beaucoup plus efficace que nous ne l'avons fait jusqu'ici, et en respectant des normes beaucoup plus rigoureuses. Nous devrions trouver un moyen de recouvrer ces allocations, qu'il s'agisse des pensions de vieillesse, d'allocations de familles ou autres, de gens riches qui n'en ont pas besoin. Nous pourrions ensuite donner cet argent sous forme d'allocations aux «mères à plein temps.» On devrait accorder ces allocations aux femmes qui consacrent toute leur vie à leur foyer. Certains trouveront peut-être cette idée si extraordinaire qu'ils m'accuseront d'avoir la tête dans les nuages. J'aimerais réfuter cette accusation immédiatement en signalant le régime qui est en vigueur en France depuis quelque temps. Je pourrais ajouter que les Françaises sont parmi les femmes les plus pratiques du monde.

[M^{me} MacInnis.]

[Français]

Je veux lire deux paragraphes du journal *Le Devoir* du 19 février 1966, lesquels donnent une brève description des points importants de cette législation, et je cite:

Afin d'encourager le rôle éducateur de la mère au foyer, une allocation dite de salaire unique se cumule en France avec l'allocation familiale. Elle est versée chaque fois qu'il n'existe qu'un seul traitement dans la famille, soit que la femme ne travaille pas, soit en cas de divorce, de séparation ou de veuvage, soit encore pour les mères célibataires.

Dans un ménage de quatre enfants, l'aide ainsi versée est de 390NF soit environ \$78 par mois, ce qui est légèrement supérieur au montant du salaire minimum garanti dans ce pays. Elle est de \$30 pour deux enfants et de \$56 pour trois enfants. Au-delà de quatre enfants, la mère reçoit \$20 pour chaque enfant additionnel. Des majorations s'appliquent aux enfants de plus de dix ans et de plus de quinze ans et les allocations sont versées jusqu'à 20 ans en cas d'études prolongées ou d'apprentissage.

[Traduction]

Voilà. On leur fournit ces allocations.

[Français]

Il semble qu'en France on soit arrivé au point où la société reconnaît assez les services d'une mère pour l'aider financièrement. Ici, nous la couvrons de louanges et de fleurs, mais seulement le jour de la fête des mères. Pour le reste de l'année, nous la laissons lutter toute seule contre le hasard cruel de la vie.

[Traduction]

Au cas où l'on aurait pas très bien compris mes propos, je voudrais souligner de nouveau dans ma langue maternelle ma foi en l'idée de la vie de famille et la promotion de la santé au sein de la famille comme une nécessité pratique et comme première priorité, comme le font les Françaises qui, au lieu d'aller travailler à l'extérieur, consacrent leur énergie, leurs talents et leurs aptitudes à faire de vraies familles, à inculquer à leurs enfants les bonnes manières, de bons principes de morale, de bien-être et de bonnes habitudes. Elles accomplissent, de la sorte une tâche formidable.

Nous devrions, je pense, rendre cette tâche plus facile aux mères canadiennes et nous devrions assurément reconnaître cela comme un service. En offrant des allocations de ce genre nous hausserions le statut de la mère bien davantage qu'en lui offrant de petits cadeaux et des fleurs le jour des mères. Une dépense de ce genre en vaudrait la peine. Il pouvons plus leur suggérer de prouver qu'elles doivent se débrouiller toutes seules. Nous ne pouvons plus leur suggérer de prouver qu'elles